



## Journal l'Humanité

RUBRIQUE MÉDIAS

Article paru dans l'édition du 28 mars 2007.

---

### MÉDIAS TÉLÉ

## Zaléa TV en audition au CSA

Candidate pour la troisième fois à une fréquence sur la télévision numérique terrestre (TNT), Zalea TV passera en audition le 30 mars devant le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Après deux demandes pour un canal sur la TNT nationale rejetées, cette télévision associative tente, cette fois-ci, d'obtenir une fréquence régionale en Île-de-France. « La dernière chance avant longtemps pour cause de pénurie de fréquence », explique Michel Fiszbin, président de Zaléa TV. « Nous demandons un canal à partager avec une autre chaîne associative qui serait sélectionnée par le CSA. » Qui permettrait à chacun d'avoir douze heures de diffusion. La petite chaîne est fin prête pour l'aventure. Et pour Michel Fiszbin, « le principe est qu'un canal sur les quatre mis en jeu soit pour les télévisions associatives. Après, explique-t-il, que ce canal soit partagé en huit ou douze heures chacune, selon le nombre de structures associatives sélectionnées par le CSA, n'est pas un problème ». Zaléa TV a déjà convenu avec IDF TV, autre chaîne associative intéressante montée à partir d'un regroupement d'associations de productions audiovisuelles, de partager la fréquence si les deux chaînes étaient présélectionnées.

Zaléa TV diffuse des programmes issus du monde des associations, des ONG, des collectifs citoyens... Selon son président, c'est ce qu'on appelle « une chaîne de la citoyenneté en action ». Depuis les dernières nominations au Conseil supérieur de l'audiovisuel, l'instance est de droite. Le nouveau président, Michel Boyon, a selon Michel Fiszbin « toujours été un fervent homme de droite ». Mais il voudrait, malgré tout, que « le CSA revienne sur ce qui est sa vocation essentielle. Qu'il fasse en sorte qu'en France, dans l'audiovisuel, il existe un réel pluralisme de courants d'expressions et d'opinions. » Et pour qu'il y ait pluralisme, il faut des canaux grand public de diffusion de chaînes de télévision non marchande, non commerciale, citoyenne... Associative, en quelque sorte, fait comprendre le président de Zaléa TV. Mais ajoute-t-il, « ce n'est pas le cas actuellement. Seule une chaîne associative peut se consacrer à la diffusion de l'action et des engagements associatifs et il n'y en a pas sur la TNT ».

Trois mille promesses d'abonnement de soutien à 100 euros par an ont déjà été réalisées par Zaléa TV. Sans compter les milliers de membres de soutien, les bénévoles, et les programmes qui permettent à la chaîne de vivre. Son financement repose aussi sur de petites subventions, tant par le conseil régional d'Île de France, au titre de la démocratie locale et régionale (26 000 euros en 2006), que par la Mairie de Paris qui héberge Zaléa TV dans des conditions précaires mais peu onéreuses.

Zaléa TV mène une lutte pour imposer la liberté d'expression audiovisuelle. Mais ses dirigeants savent que cela ne sera pas chose facile. Ce qu'on leur concédera ne sera pas comme un cadeau. Diffusant depuis sept ans, la petite chaîne associative a, selon Michel Fiszbin, fait la preuve de la fiabilité éditoriale et économique d'une chaîne associative ». Avec une chance sur 28 (le nombre de candidats pour ces quatre fréquences) rien n'est perdu pour cette petite

chaîne qui veut monter sur le hertzien terrestre.

Fernand Nouvet

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>  
© Journal l'Humanité*

Imprimer